

	<p><b>Ligue Régionale Grand Est de Basketball</b>  Maison Régionale des Sports  13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine</p>
	<p><b>Assemblée Générale  Extraordinaire</b></p> <p><b>Dimanche 24 juin 2018 à 14h00</b>  <b>Domaine de l'Asnée</b>  <b>à Villers-Lès-Nancy</b></p>
<p><b>PROCES-VERBAL</b></p>	

### **1) Ouverture**

Monsieur Patrick PIHET remercie les Présidents et représentants de clubs de leur présence et ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire. Il donne la parole à monsieur Thierry PONS, Président de la Commission Electorale.

### **2) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

Monsieur Thierry PONS informe l'assemblée qu'à la suite des missions qui lui ont été confiés l'émargement a été clos à 14h10.

Le nombre de voix est de 40424. Le nombre de voix effectivement présentes ou représentées est de 32780. Le quorum exigible est de 16391 voix.

Le quorum est atteint et l'assemblée générale peut délibérer valablement.

Il passe la parole au 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Fédération Française de Basket-Ball, monsieur Jean-Pierre HUNCKLER qui va diriger cette assemblée.

Monsieur Jean-Pierre HUNCKLER remercie l'assistance et il rappelle les directives données concernant le déroulement pour cette assemblée générale mixte.

### **3) Finalisation du protocole de fusion**

Monsieur Jean-Pierre HUNCKLER informe que l'Assemblée Générale prend acte de la réalisation définitive de la fusion, telle qu'approuvée par les Assemblées Générales Extraordinaires des Ligues d'Alsace, de Lorraine et de Champagne-Ardenne, et approuve les valeurs définitives des apports des associations absorbées définies sur la base des derniers comptes clos. Le protocole de fusion peut être signé avec les nouveaux montants par messieurs Thierry BILICHTIN, René KIRSCH et Patrick PIHET. Il profite de l'occasion pour les remercier du travail effectué en très bonne collaboration depuis de nombreux mois pour amener cette fusion à terme.

Le protocole de fusion est signé par les 3 anciens Présidents d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine.

#### **4) Vote de résolution**

Monsieur HUNCKLER demande à l'assemblée de voter un texte de résolution fixant le terme du 1er mandat en 2020 afin de calquer les mandatures sur les olympiades.

#### **Texte de résolution pour adoption d'une résolution fixant le terme du 1<sup>er</sup> mandat en 2020 :**

« L'Assemblée Générale ayant pris acte des dispositions du Code du Sport imposant l'alignement des mandats avec le calendrier des Olympiades décide que le terme des nouveaux mandats sera exceptionnellement fixé à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020 et appelée à statuer sur les comptes clos en 2020 ».

Le texte est validé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Pierre HUNCKLER clos cette assemblée générale extraordinaire.

**René KIRSCH**

Président

Ligue Grand Est de Basketball



**Thierry BILICHTIN**

Secrétaire Général

Ligue Grand Est de Basketball

